

**Instance de suivi et de concertation du projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier
GT environnement du 2 avril 2015 à la Barre de Monts, salle multifonction « Terre de sel »**

NB : ce compte-rendu ne reprend que les échanges. Les présentations diffusées lors du GT environnement contiennent des données confidentielles dont l'usage est restreint aux membres du GT.

X. HINDERMEYER (DREAL) ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour : point sur les procédures applicables au programme (DREAL), avancement des travaux (RTE), protocole halieutique (Eoliennne en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier - EMYN), focus avifaune (Bretagne Vivante) et chiroptères (LPO85). Les points sur les effets cumulés et l'approche écosystémique pourront être reportés à une réunion ultérieure si on constate un manque de temps sur cette séance.

En l'absence de remarques émises avant et au cours de la réunion, le compte-rendu de la 1ère réunion du GT environnement est approuvé.

Pour répondre à une attente exprimée à la première réunion du GT environnement, F. LAUZIN (DREAL) présente les procédures applicables aux projets de parc éolien et de raccordement (cf. présentation). L'étude d'impact unique du programme sera finalisée en fin d'année 2016. S. MICHEL (AAMP) précise que l'Agence des aires marines protégées n'apparaît pas dans ces diagrammes, mais qu'elle intervient en appui des services de l'Etat pour l'expertise de ces dossiers. Elle peut être saisie par les services instructeurs et/ou l'autorité environnementale.

J.M. BOYADJIS (RTE) précise que la première réunion de concertation sur le raccordement aura lieu le 3 avril 2015 et qu'elle vise à arrêter l'aire d'étude du raccordement. Les études environnementales et socio-économiques vont être lancées selon des modalités qu'il présente. Certains prestataires sont choisis, certains sont communs avec le porteur du projet de parc. Les études seront enclenchées après validation de l'aire d'étude. Les protocoles seront présentés ultérieurement en GT environnement (cf. présentation).

Pour répondre à Y. LE QUELLEC (VNE) sur le partage et la complémentarité des travaux entre les deux porteurs de projet, il est précisé que c'est le même bureau d'étude (BRL Ingénierie) qui a été retenu pour l'étude d'impact, dont le canevas est en cours de montage. Le GT environnement sera tenu au courant au fur et à mesure que des résultats probants arriveront.

En ce qui concerne les études acoustiques et notamment l'état initial, il est précisé que l'exercice est bien maîtrisé sur la partie terrestre et que la partie maritime est plus traitée selon une approche bibliographique. Les bonnes pratiques et les expériences acquises sur les projets de Saint-Nazaire et sur d'autres liaisons souterraines RTE en Vendée, comme Merlatière-Recouvrance, seront mises à profit sur ce projet.

Protocole halieutique (EMYN)

L. GONZALEZ présente le protocole qui a été travaillé avec les patrons pêcheurs et le COREPEM. Il répond notamment à l'engagement de l'appel d'offres de promouvoir un parc « pêchable ». L'objectif est de lancer la première campagne au printemps 2015, c'est-à-dire maintenant. L'état initial de la ressource halieutique sera à rendre pour décembre 2017 de manière à avoir deux ans de suivi ; il sera complété par un an de suivi pré-construction.

L'état initial de la ressource sera corrélé avec l'étude socio-économique de la pêche (pêcheries, filières, captures, emploi...). Les campagnes halieutiques seront réalisées par CREOCEAN qui a déjà travaillé sur le projet du banc de Guérande ; les résultats seront présentés en GT environnement et en GT usages – sous groupe pêche.

Le protocole est centré sur les espèces et caractéristiques de la zone. L'expérience du banc de Guérande a été adaptée car les résultats à la palangre ne sont pas interprétables. Il a été privilégié l'usage d'engins non sélectifs, mais en s'appuyant sur l'optimisation des engins professionnels. Le but est de capturer la plus grande diversité d'espèces et pas des grands volumes.

Suite à une question d'Y. LE QUELLEC (VNE), il est indiqué que les prélèvements auront lieu sur 3 saisons car les campagnes d'hiver ne donnent pas des résultats pertinents. I. TILLIER (COREPEM) ajoute qu'il s'agit d'un souci opérationnel car le site du projet est très agité donc peu utilisé en hiver.

S. MICHEL (AAMP) indique que, contrairement à l'Ifremer, l'AAMP n'est pas compétente sur le protocole ressource halieutique. Il s'étonne cependant que le nombre de stations soit issu du nombre de jours de campagne plutôt que de fixer un nombre de stations représentatives. L. GONZALEZ lui répond qu'il y aura au moins 7 ou 8 stations échantillonnées. Ce qui est présenté est le meilleur compromis de ce qui est réalisable/faisable. Des échanges pourront avoir lieu après les premières campagnes pour permettre d'adapter le protocole ou de réviser la distribution des stations si nécessaire.

Les stations de références paraissent très proches du site du projet à S. MICHEL (AAMP), qui souhaiterait avoir plus d'informations sur les distances d'influence du parc. L'expérience des bureaux d'études a été utilisée pour les positionner. EMYN apportera plus d'éléments de réponse.(cf. note jointe)

F. GUIMAS (DREAL) demande si on dispose de retour d'expérience sur l'accolement/couplage de filet droit et de filet trémail. I. TILLIER (COREPEM) précise que cela n'avait pas été mis en œuvre pour le projet du banc de Guérande mais qu'il n'y a pas mieux que le trémail pour l'exhaustivité des captures. Des résultats très intéressants en sont donc attendus.

S. MICHEL (AAMP) ajoute que l'évaluation de la ressource halieutique n'est pas indépendante des autres composantes de l'environnement car les prédateurs supérieurs ciblent les mêmes espèces que les pêcheurs ; l'agence des aires marines protégées sera donc vigilante sur ce point aussi. Il souhaite avoir plus d'informations sur les habitats sur lesquels reposent les stations qui ont été choisies. L. GONZALEZ (EMYN) précise que c'est bien l'objet de l'approche écosystémique mise en place pour l'étude d'impact et que les experts et bureaux d'études travailleront sur ces thématiques en suivant cette méthodologie. Le principe plus détaillé des caractéristiques physico-chimiques et biologiques ayant permis le choix et la répartition des stations feront l'objet d'une note transmise ultérieurement au et pourra conduire à réadapter le protocole si cela est jugé nécessaire.

X. HINDERMEYER précise que l'IFREMER a été sollicité et que sa réponse n'est pas parvenue à ce jour, mais qu'elle sera bien entendu portée à la connaissance du GT Environnement après sa réception.

Avancement des études environnementales

C. SORET (EMYN) présente le tableau général d' avancement ; il y a eu des reports pour cause de mauvaises conditions météo. Une bouée de mesures est mise en place depuis la fin du mois de mars.

Focus avifaune par M. FORTIN (Bretagne Vivante)

(cf. présentation)

Les protocoles retenus sont conformes à ceux qui sont réalisés sur d'autres projets dans le nord Gascogne : projet de parc éolien de Saint-Nazaire, Groix, programme CORMOR, ZPS sud Bretagne. Cela permettra d'envisager de mutualiser les bases de données et les analyses.

Les premiers résultats bruts font état de 33 espèces observées sur le site. Des premières campagnes, il a été noté une fréquentation importante des grands laridés, ainsi que l'absence anormale du puffin des Baléares en 2014.

Y. LE QUELLEC (VNE) trouve la présentation très intéressante et note qu'il y a beaucoup de choses à apprendre dans les travaux qui vont être conduits.

S. MICHEL (AAMP) approuve et ajoute qu'il serait profitable pour tous que ces données puissent être valorisées par d'autres que les porteurs de projets éoliens, notamment dans le cadre de Natura 2000. Il déplore cependant que les objectifs de prospections par avion ne soient pas plus ambitieux car il s'agit d'une vaste zone qui porte une responsabilité importante pour plusieurs espèces. M. FORTIN (Bretagne Vivante) précise que la calibration des prospections est suffisante pour l'étude d'impact et qu'au delà de cette étude, les connaissances seront consolidées par les suivis. F. LECORPS (BIOTOPE) ajoute que les prospections par avions sont sur 15 mois et sont densifiées en automne et hiver.

En réponse à Benoit GRAUX (COORLIT85) , il est précisé que la limite des prospections hivernales n' est pas sur les moyens nautiques mais sur les conditions d' observation à cause de l' état de la mer.

M.T. BEAUCHENE (vivre l'île 12 sur 12) trouve ces travaux intéressants et complémentaires à ce qui est déjà mené sur la baie de Bourgneuf.

X. METAY (FNE) demande quels sont les projets qui seront pris en compte pour les effets cumulés. Ce point sera détaillé lors d'un prochain GT environnement, mais il s'agira a minima des permis exclusifs de recherche de granulats marins et le projet de parc éolien du banc de Guérande.

Focus chiroptères par D. ANXIONNAT (LPO85)

cf . Présentation

Suite à une interrogation de Y. LE QUELLEC (VNE) , il est précisé qu'il existe des retours d'expérience sur des parcs en mer du Nord et que des bouées sont mises en place dans le cadre d'autres projets.

S. MICHEL (AAMP) souhaite avoir des informations sur l'avancement de la réflexion pour l'installation de radar ornithologique sur des bouées en mer. M. FORTIN (Bretagne Vivante) précise qu'il s'agit d'un important sujet de Recherche & Développement dont la mise en œuvre ne suivra pas le même calendrier que le projet de parc éolien. F. LECORPS (BIOTOPE) le confirme avec l'exemple de la bouée qui vient d'être installée pour test en mer d'Iroise. La mise en place d'un radar sur un mât de mesure in situ pourra être envisagée.

X. HINDERMEYER (DREAL) clôt la séance en remerciant les participants et en précisant que les sujets « effets cumulés » et « approche écosystémique » seront traités lors d'une réunion ultérieure. Le débat public ayant lieu de mai à août, les travaux du GT environnement sont suspendus pendant cette période et reprendront au troisième trimestre 2015.